

Marloie, le 18 novembre 2019

**Compte-rendu de la Commission locale de
développement rural de La Roche-en-Ardenne
du 14/11/19**

Présents : Guy Gilloteaux, Léon André, Christiane Collinet, Josette Fauconnier, Karim Achour, Hubert Batteux, Annie Duterme, Véronique Poncelet, Céline Frippiat, Dominique Gillard, Manon Haid, Marie-Michèle Hallez, Sophie Molhan, Geert Van den Broeck

Agent relais ODR : Jean-Michel Bodelet

Bureau d'études Orthogone : Pierre Poncelet et Gwen Devillet

FRW : Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon

Excusés : Alexandre Poncin, Pascal Roger, Albert Gillet, Michael Bouvy, Etienne Jacques, Anne Mottet, Laetitia Piroton, Henri Collard, Myriam Dings, Philippe Poncelet, Pascal Lucas

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

0. Introduction par le Président
1. Accueil des nouveaux membres
2. Construire l'avenir de la Commune : nouvelle proposition de stratégie par Orthogone
3. Organisation des Groupes de travail thématiques
4. Présentation de la nouvelle charte paysagère du PNDO (Parc naturel des Deux Ourthes)
5. Divers

0. Introduction

Guy Gilloteaux, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les membres de la Commission en évoquant les nombreux dossiers suivis par la commune, au rang desquels des contacts avec le TEC en vue d'établir une connexion de bus WEL, le lancement de l'opération d'appellation des rues...

1. Accueil des nouveaux membres

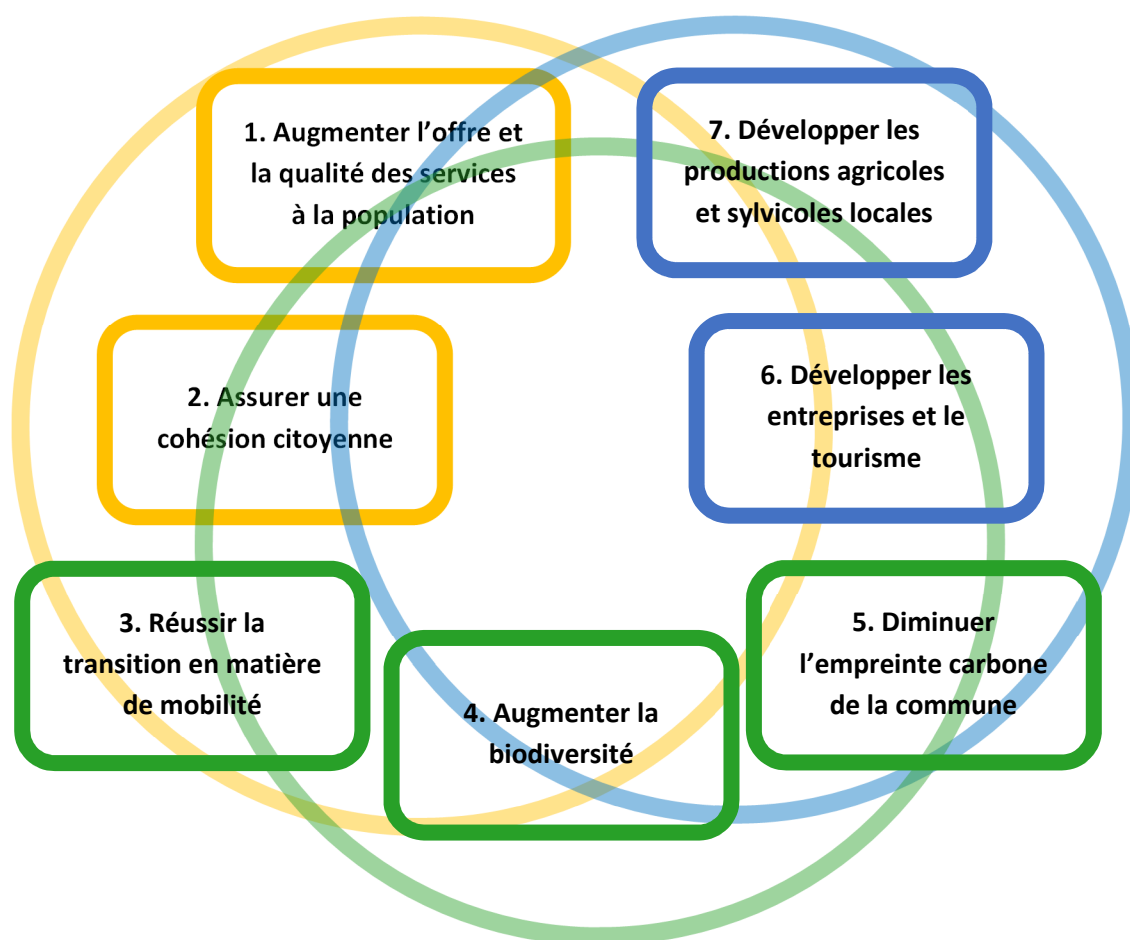
Catherine Servotte rappelle les grands principes de fonctionnement de la CLDR (encadrée par un ROI), les rôles des différents partenaires de l'opération de développement rural, ainsi que le calendrier des

étapes franchies et à venir dans le cadre de l'élaboration du PCDR. Elle aborde également les éléments relatifs à la communication, à la transmission des documents et au RGPD.

Les membres de la CLDR (anciens et nouveaux) sont invités à se présenter tour à tour devant l'assemblée, selon la technique du photolangage.

2. Construire l'avenir de la Commune : nouvelle proposition de stratégie par le bureau Orthogone en charge de la rédaction du PCDR

Gwenaël Devillet, représentant du bureau d'études Orthogone, explicite à la CLDR la nouvelle version de la stratégie, organisée de la manière suivante :



A noter que les objectifs sont sur le même pied d'égalité (la numérotation est utile pour s'y retrouver).

- Les objectifs 1 et 2 sont repris sous le défi « Augmenter le bien-être de la population » suite au gros enjeu de la démographie, du vieillissement et de l'accès au logement identifiés dès les 1ères réunions avec la population et dans la partie 1 du PCDR

- Les objectifs 3, 4 et 5 sont repris sous le défi « Préserver le cadre de vie »
 - Les objectifs 6 et 7 sont repris sous le défi « Développer l'emploi sur la commune », un thème également revenu régulièrement dans les 1ères réunions et dans la partie 1 du PCDR.
- Les 3 défis « généraux » correspondent à la philosophie du développement durable.

Gwenaël Devillet poursuit ensuite l'explication de chacun des objectifs :

Augmenter l'offre et la qualité des services à la population

- En augmentant le nombre de familles avec enfants
- En facilitant l'accès à la propriété.
- En adaptant l'offre locative aux besoins de la population
- En pérennisant l'offre de services
- En pérennisant l'enseignement maternel, primaire et secondaire
- En renforçant les premières lignes de santé
- En garantissant une commune inclusive et proactive envers ses aînés et ses PMRs.
- En insufflant une politique de soutien aux jeunes et à la petite enfance
- En renforçant la connectivité numérique

Assurer une cohésion citoyenne

- En conservant le dynamisme culturel, associatif, communal et supra-communal.
- En garantissant le développement harmonieux des villages dans le respect de leur patrimoine bâti, paysager et de ses habitants
- En créant des lieux d'échange entre citoyens
- En garantissant un équilibre entre tous afin de garantir la cohésion sociale

Réussir la transition en matière de mobilité

- En améliorant la circulation de tous, infra et extra muros
- En renforçant la sécurité routière
- En soutenant les déplacements des personnes non motorisées
- En augmentant l'offre en transports publics et les correspondances

Augmenter la biodiversité

- En préservant les zones les plus riches au point de vue de la biodiversité
- En maintenant la qualité des ressources
- En aménageant des sites de mise en valeur de la nature et des paysages
- En développant des projets visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire

Diminuer l'empreinte carbone de la commune

- En poursuivant l'engagement et les actions structurées sur la production d'énergie renouvelable (PAED) sur bases des ressources locales énergétiques sont encore peu valorisées : l'eau, le bois et le soleil.
- En sensibilisant la population et les services communaux à des actions de réduction de consommation d'énergie
- En modernisant l'immobilier communal

Développer les entreprises et le tourisme

- En favorisant un tourisme vert et responsable

- En proposant une offre commerciale variée et de qualité
- En renforçant la typicité de La Roche-en-Ardenne
- En offrant aux entrepreneurs la possibilité d'initier ou de développer leurs activités tant au centre-ville que dans les zones identifiées par le schéma de structure
- En renforçant les zones d'activités en adéquation avec le caractère « vert » de la commune
- En améliorant les transitions entre les différentes saisons

Développer les productions agricoles et sylvicoles locales

- En favorisant des solutions locales, des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement pour l'utilisation des ressources du territoire
- En développant les circuits courts
- En gérant les forêts de manière durable

Pour « clore » cette stratégie, une série d'éléments sont à prendre en compte de manière transversale comme référent dans chacun des objectifs (identité, équilibre, qualité, etc).

➔ Réactions de la CLDR ?

Cette présentation suscite quelques commentaires parmi les participants, notamment sur des questions de formulation ou d'organisation de la matière parmi lesquelles on peut citer :

« Diminuer l'empreinte carbone de la commune » n'est-il pas redondant avec le PAEDC (Plan communal en faveur de l'énergie durable et du climat) ? La CLDR, au terme des GT, pourra décider ou pas d'intégrer le PAEDC (ses objectifs et projets) dans le PCDR (plus généraliste que le PAEDC). Les deux outils sont complémentaires mais notons qu'il n'y a pas de subsides pour réaliser les projets du PAEDC...

L'objectif « Augmenter la biodiversité » est très pointu et il est difficile de comprendre l'amalgame avec le patrimoine. Veiller à la nature et aux paysages ne sont pas 'assimilables' à une augmentation de la biodiversité, il faut retravailler l'intitulé de l'objectif. Par ailleurs, pourquoi ne pas rassembler la mobilité et la diminution de l'empreinte carbone ? Les propositions seront débattues en Groupes de travail.

Quid de l'accueil des populations migrantes... car si on veut envisager la commune dans 10 ans, il faut anticiper également cette thématique ? Ce n'est pas « problématique » aujourd'hui dans la commune mais il faut anticiper et le sujet va s'imposer à nous. Le sujet n'a pas du tout été abordé dans les réunions de consultation mais il faut dire que le territoire ne compte pas non plus de centre d'accueil, à part une classe de MENA à l'Athénée. La question sera posée en GT. Maintenant, dans les constats issus du CPAS, les étrangers ne restent pas dans la commune pour plusieurs raisons : les difficultés de mobilité, l'envie de rejoindre des villes où se trouvent leurs pairs...

La stratégie ne mentionne pas l'intergénérationnel... Ce volet peut être rattaché aux aînés et PMR (cfr. objectif 1 en lien avec les services) ou à la cohésion citoyenne (objectif 2 avec les lieux d'échange entre citoyens).

⇒ Les remarques sont relevées par l'auteur, qui proposera une nouvelle formulation des enjeux et objectifs au terme des groupes de travail (GT).

⇒ La CLDR marque cependant son accord pour approuver provisoirement cette stratégie, qui servira de base à l'organisation des GT.

3. Organisation des Groupes de travail thématiques

Catherine Servotte explique en quoi consiste un Groupe de travail : une réunion, ouverte à la population et à laquelle la CLDR est invitée (mais pas obligatoire) et qui sert à...

- approfondir les connaissances sur un **thème** précis
- déterminer les **projets et les actions** à mettre en place
- vérifier si **les objectifs de la stratégie** tiennent la route
- faire appel à la **population** (particulièrement aux publics directement concernés) et à **des spécialistes**.

Les participants sont ensuite invités à se répartir en sous-groupes pour travailler sur les 7 objectifs proposés par l'auteur, qui feront l'objet du prochain cycle de groupes de travail. Les questions à aborder concernent :

- La formulation de l'objectif
- Les grandes questions à traiter lors des GT
- Les personnes – structures ressource à inviter lors du GT
- Autres remarques

Un rapide retour du travail des sous-groupes est réalisé en séance plénière.

4. Nouvelle charte paysagère du PNDO (Parc naturel des Deux Ourthes)

Le PNDO est en train de finaliser la rédaction de sa nouvelle charte paysagère.

Le contexte :

Le 24 mai 2017, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté qui dote les Parcs naturels d'un nouvel outil : la Charte paysagère. Chaque parc doit donc élaborer une charte adaptée au profil de son territoire et ce, en concertation avec les communes et les habitants.

Concrètement, cette charte a pour objectif d'établir un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel et à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. La charte paysagère n'a pas de valeur réglementaire (non contraignante) mais elle détermine les grands enjeux spécifiques du territoire concerné et donne des recommandations visant à protéger, gérer et aménager les paysages afin d'améliorer votre cadre de vie. Il s'agit d'un document indicatif et d'aide à la décision pour nos communes.

Le document :

La Charte est composée de 3 parties : une analyse contextuelle (diagnostic), des recommandations-enjeux et un programme d'actions, lesquelles sont regroupées en 5 axes de travail :

- ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DES VILLAGES ET VALORISER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
- PRÉSERVER LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS
- ENCADRER LA PRÉSENCE ET L'INTEGRATION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES
- METTRE EN SCENE LE PAYSAGE, UNE RESSOURCE ECONOMIQUE Á PRÉSERVER ET DÉVELOPPER
- IMPLIQUER ET SENSIBILISER AUX VALEURS DES PAYSAGES

⇒ Il est toujours possible de déposer une idée de projet ou action via le formulaire en ligne : <https://forms.gle/HVdvW7atUizJgsnNA>

La charte sera finalisée pour la fin 2019 et accompagnée d'un Rapport d'incidence environnementale avant d'être envoyés aux communes pour enquête publique. Après une demande d'avis au Pôle Environnement, aux 6 collèges et CCATM, le C.A. du PNDO pourra adopter la charte qui sera ensuite publiée au Moniteur belge. Dès après, une information sera envoyée aux communes, DGO4 et DGO3.

Les documents relatifs à cette future charte sont téléchargeables sur : <http://www.pndo.be/fr/parc-en-action/paysage-et-amenagement-du-territoire/charte-paysagere/>

5. Divers

- 16/11 : formation sur la gestion des végétaux dans les murs PS (théorie à Neufchâteau puis pratique en nov/déc → Infos : christine.caspers@awap.be)
- 5/12 : conférence sur la laine à 19h30 à Cens (Tenneville)
- 12/12 : soirée-théorie sur la technique de la pierre sèche à 19h aux Grès à La Roche-en-Ardenne → Infos: christine.caspers@awap.be
- Inventaire du petit patrimoine : la commune a été retenue par la région dans le cadre d'un appel à projet visant à inventorier et mettre en valeur le petit patrimoine. Un appel à candidatures est désormais ouvert pour constituer une commission 'patrimoine' qui participera à l'inventaire. Jean-Michel Bodelet, personne de contact pour ce projet à la commune, réalisera également un appel à candidatures via le bulletin communal ces prochaines semaines.

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Pour la FRW,

Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon